

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

L'an deux mil vingt trois

le vingt et un décembre à dix-huit heures trente

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER

OBJET

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M GESLIN Francis
M MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M GOMIS
M. PETIT à Mme DUDOUET
Mme DUVAL à M SACHOT
M. JEANJEAN à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

Finances locales 7.10 Divers.

Partenariat avec l'ARFESL

DATE DE CONVOCATION
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **16**
Nombre de votants : **25**

Absents

M. BULARD
Mme FRIBOULET
M. LE NOE
Mme DESANGLOIS

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

M Rogeret est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

L'Association pour la Restauration des Fresques de l'Eglise Saint-Louis (ARFESL) a œuvré, comme son nom l'indique, aux côtés de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf pour permettre aux fresques de l'Eglise Saint-Louis de retrouver leur éclat avec le soutien de l'Etat, des collectivités (villes, Département), des donateurs, mécènes et des actions de l'association pour récolter des fonds,.

Cette action de protection du patrimoine communale étant réalisée, l'association n'a plus vocation à perdurer et une assemblée générale viendra prochainement la clôturer.

Avant cela, il a été souhaité d'agir en faveur de la restauration de trois statues de l'église qui présentent un intérêt patrimonial. Il s'agit des statues de Saint-Pierre, de Saint-Louis et de Sainte-Thérèse.

Dans ce cadre, l'association a proposé à la Ville de venir en cofinancement de ces restaurations sur ses fonds restants.

Ainsi, une première restauration de deux statues (Saint-Pierre et Saint-Louis) a été opérée en 2023 pour un coût de 6 285,60€. L'association propose de verser à la Ville une participation de 5 285€.

La restauration de la statue de Sainte-Thérèse interviendra début 2024 pour un coût de 2 995€ et l'association participera à hauteur de 2 500€.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat avec l'ARFESL pour la réfection de trois statues de l'église Saint-Louis, d'accepter le versement par l'association de deux participations financières réciproquement de 5 285€ et de 2 500€.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant,

La nécessité d'agir en protection sur trois statues de l'église Saint-Louis et présentant un intérêt patrimonial ;

La proposition de l'ARFESL de participer financièrement à la restauration de ces statues, sur ces fonds propres, et ce avant clôture de l'association, tel qu'exposé dans le courrier joint à la présente délibération ;

Le coût de restauration des trois statues ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuvé le partenariat avec l'ARFESL pour la restauration de trois statues de l'église Saint-Louis ;

Article 2 : d'accepter le versement par l'association de deux participations financières réciproquement de 5 285€ et de 2 500€ ;

Article 3 : d'inscrire les recettes au chapitre 13.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits